

2024



**CONDITIONS GENERALES DE VENTES**  
**FORMATION**



## 1. DESIGNATION

GeoGems désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 14 place du Marhallé à Guérande (44350), et l'établissement principal au 2 rue Alfred Kastler à Nantes (44300). GeoGems est une SAS enregistrée sous le SIRET 91485844400013. La déclaration d'activité de formation de GeoGems est enregistrée sous le numéro 52441090644 auprès de préfet de région des Pays-de-la-Loire.

GeoGems met en place et dispense des formations inter et intra entreprises et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société GeoGems ;
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation ;
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous,
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

## 2. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par GeoGems pour le compte d'un client et régit par un contrat ou une convention de formation. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Les présentes conditions générales de vente sont portées à la connaissance des clients en amont sur le site internet [www.geogems.fr](http://www.geogems.fr) et accompagnent la délivrance des devis.

GeoGems est libre de modifier les conditions générales de vente à tout moment. En cas de modification, les conditions générales de vente qui sont applicables à la commande du client sont celles qui ont été portées à sa connaissance et qu'il a acceptées au jour de la passation de sa commande.

## 3. RESPONSABILITE ET GARANTIE

En dehors des cas expressément prévus au présent article, la responsabilité de GeoGems ne saurait être engagée.

La dispense de formation étant un service de nature intellectuelle, GeoGems est tenue à une obligation de moyens et non de résultats. GeoGems ne peut garantir, et ne peut être tenue pour responsable si

son.sa client.e n'assimile pas toutes les notions correctement, où si il/elle fait une mauvaise utilisation ou une utilisation détournée de ce qui lui a été originellement enseigné.

#### 4. DEVIS ET ATTESTATION

Pour chaque formation, GeoGems s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre GeoGems, l'OPCO ou le client.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émergence peuvent lui être fournies.

#### 5. PASSATION DE COMMANDE

Toute commande de prestation est réputée ferme et définitive à compter selon le cas, de l'acceptation du devis et signature du contrat de prestation de service, sans réserve par le client. Le client dispose d'un délai rétractation de 10 jours dans le cas où le contrat est signé avec la présence physique des deux parties (ou 14 jours pour le cas d'un contrat conclu à distance ou hors établissement). Il peut exercer ce délai de rétractation, sans motiver sa décision et sans en supporter les frais. Pour cela il ou elle devra en informer GeoGems par mail avant la fin du délai légal, le point de départ du délai de rétractation étant le jour de la signature du contrat.

Toute demande de formation supplémentaires (en partie ou en totalité) ou toute demande de modifications de la commande :

- 1 – Devra être notifiée par écrit à GeoGems par le client et ne sera exécutée qu'après acceptation expresse et écrite de GeoGems
- 2 – Pourra, le cas échéant, faire l'objet d'une facturation supplémentaire au client.
- 3 – Pourra, le cas échéant, donner lieu à une annulation total de contrat si GeoGems le juge nécessaire ou que GeoGems estime ne plus être capable de respecter le contrat modifié que ce soit dans sa nature ou ses délais.

#### 6. DELAIS

Les délais du début de chaque prestation se dérouleront selon un calendrier préétabli et accepté par écrit par les deux parties avant le premier cours entre GeoGems et son client, rappelé dans le contrat de prestation de service que le Client aura expressément accepté et signé.



Les cours sont généralement donnés à Nantes dans un lieu choisi entre GeoGems et son Client. Il est toutefois possible que les formations puissent se dérouler dans un autre lieu, ou avec plus de 2 étudiants, à la demande du Client. Un devis pourra être établi dans ce sens.

La durée de validité d'un devis est d'un mois.

Le calendrier pourra être modifié sur demande écrite du client et après acceptation écrite de GeoGems avec un délai de 2 semaines avant la date établie. Le calendrier de prestation pourra être modifié par GeoGems en prévenant son client par écrit avec un délai de 2 semaines avant la date établie.

## **7. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT**

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes - TVA non applicable, art. 293 B du CGI. Un acompte de 20% est demandé à la signature du devis. Le reste à charge doit être payé au moins 5 jours ouvrés avant le début de la formation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures doit être effectué par virement bancaire. Le Client est informé qu'il est de sa responsabilité de vérifier que les délais soient respectés afin que GeoGems soit payée avant le début de la prestation (le jour comptant étant celui où GeoGems reçoit le paiement et non celui où le Client réalise le virement) ou dans les délais indiqués sur le devis. Tout autre type de paiement (chèque ou espèces) doit être discuté et approuvé par GeoGems en amont de la signature du devis. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

## **8. PRISE EN CHARGE FINANCIERE**

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où GeoGems ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

## **9. CONDITIONS DE REPORT ET D'ANNULATION D'UNE SEANCE DE FORMATION**

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 15 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à [lauriane.pinsault@geogems.fr](mailto:lauriane.pinsault@geogems.fr).

En cas d'inexécution de ses obligations à la suite d'un événement fortuit ou d'un cas de force majeure, tels que définis par la jurisprudence française, GeoGems ne pourra être tenue responsable des retards ou impossibilités de remplir ses obligations à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.



En cas d'annulation à moins de 15 jours ouvrables avant la date de la formation, ou d'abandon de la prestation par le client pour un autre motif que la force majeure, le client est tenu de payer la totalité du coût total initial de la formation.

Si le client est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 14 jours avant la date de la formation.

## **10. PROGRAMME DES FORMATIONS**

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

## **11. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROIT D'AUTEUR**

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de GeoGems. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents. L'utilisation d'une ou plusieurs de ces ressources sans l'accord préalable et écrit pour une utilisation commerciale ou gratuite, sera automatiquement soumise à un dépôt de plainte auprès de la juridiction compétente.

## **12. INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à GeoGems sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

GeoGems s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

## **13. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre GeoGems et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Nantes.



A Nantes, le 21/06/2024.

Pour l'organisme de formation,  
Lauriane Pinsault, Présidente de GeoGems

A handwritten signature in blue ink, appearing to be the name "Lauriane Pinsault", written in a cursive style.